# Le budget de la Ville

Le budget municipal 2024 a été présenté et voté lors du Conseil Municipal du 10 avril 2024 et s'élève à 37 919 355 €.

Le budget municipal s’inscrit dans la continuité des engagements pris par la Ville et se traduit par une **politique d’investissements ambitieuse et maîtrisée**.

Dans un contexte économique incertain, la Municipalité poursuit ses **investissements structurants** pour l’avenir, en maîtrisant la progression de ses dépenses grâce à une g**estion rigoureuse.**

### Budget 2024 : investissement et maîtrise

## Une gestion rigoureuse et une fiscalité gelée

La Ville de La Madeleine s’est engagée à geler le taux des impôts locaux pendant toute la durée du mandat 2020-2026.

Face à la revalorisation des bases fiscales annoncées par l’État, la Municipalité s’est adaptée afin d’atténuer la hausse nationale sur la taxe foncière locale.

**2022 : diminution du taux de taxe foncière madeleinois**
Pour amortir la hausse des bases fiscales décidée par l’État en 2022, la Ville a fait le choix de diminuer d’un point le taux de taxe foncière madeleinois sur les propriétés bâties. Elle a été la seule commune de la Métropole Européenne de Lille à enclencher cette baisse.

**2023 : gel du taux de taxe foncière madeleinois**
La Municipalité a gelé le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à son niveau abaissé en 2022 et maintien du taux de taxe à 13,66 % sur les propriétés non bâties (taux gelé depuis 2013).

**2024 : maintien du taux de taxe foncière**
Maintien du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à son niveau abaissé d'un point en 2022 soit 43,23 % et maintien du taux à de taxe foncière à 13,66 % sur les propriété non bâties.

La dette de la Ville restera **6 fois inférieure** à la moyenne nationale des communes de la même strate.

## Dépenses de fonctionnement et d'investissement

**Dépenses de fonctionnement : 26 026 487 €**

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux et à l’activité de la collectivité. Ces dépenses reviennent chaque année.

Charges de personnel et de gestion courante, achats de fournitures, prestations de services, participations aux charges d’organismes extérieurs, charges financières constituent les dépenses de fonctionnement.

---

**Dépenses d’investissement : 11 892 868 €**

Les dépenses d’investissement concernent les équipements et biens ayant vocation à demeurer durablement dans le patrimoine de la collectivité.

Travaux d’infrastructures, construction ou aménagement de bâtiments, achats de matériaux durables constituent les dépenses d’investissement.

# Budget climatique

La Ville expérimente depuis 2 ans le budget climatique sur sa section investissement. Cette démarche innovante vise à mesurer l'impact climatique des investissements municipaux.

### Quelques chiffres

- **460 000 €** de subventions destinée au **Centre communal d'Action Sociale**
- **365 000 €** pour la poursuite du développement de la **vidéoprotection**
- **1 411 940 €** de **subventions aux associations et aides municipales** à destination des habitants

rgba(255,255,255,1)

## Zone d'Activités Solidaires

**2 487 282 €** : travaux de transformation de la **Zone d'Activités Solidaires (e**space dédié à l'Économie Sociale et Solidaire) sur l'ancien site d'Ergonor, près de la rue du Pré Catelan.

- contribuer à l'économie du réemploi via une **ressourcerie recyclerie et une outillothèque/bricothèque**
- favoriser la **mobilité douce** avec un atelier dédié à la remise en état et à la réparation de vélo
- intégrer économiquement des personnes victimes d'handicap avec la relocalisation des **ateliers AMIS**

## Panneaux photovoltaïques

**1 134 810 €** : poursuite du **déploiement des panneaux solaires** sur les bâtiments municipaux (plan SOLAMAD).

## Schéma de verdissement

**1 89 380 €** : développement du schéma de verdissement dont notamment la **végétalisation** des cours d'écoles et le **don d'arbres**

## Ferme urbaine

**130 000 €** : création de la **ferme urbaine.**

En 2023, l'acquisition du terrain auprès de la Ville de Lille qui accueillera le projet au bord du Boulevard Schuman. En 2024, des travaux de préfiguration seront entrepris et assistance à Maîtrise d'Ouvrage apportera une expertise technique.

## Cœur de Ville

**1 000 000 €** : concrétisation du projet "Le Lien" conçu et choisi par les habitants pour transformer la place des Fusillés et Déportés (place du marché).

- 50 % d'arbres supplémentaires
- 1050 m² d'espaces plantés supplémentaires
- nouvelle halle
- chemin d'eau

rgba(255,255,255,1)

# 2024

Fichier
Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 (.pdf - 428.18 Ko)
Fichier

Budget primitif 2024 (.pdf - 1.32 Mo)
Fichier
Note de présentation brève et synthétique accompagnant le budget primitif 2024 (.pdf - 135.21 Ko)

## 2022 - 2023

Fichier
Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 (.pdf - 1.34 Mo)
Fichier
Budget primitif 2023 (.pdf - 1.29 Mo)
Fichier
Note de présentation brève et synthétique accompagnant le budget primitif 2023 (.pdf - 203.17 Ko)
Fichier
État récapitulatif des concours aux associations 2023 (.pdf - 209.22 Ko)
Fichier
Compte administratif 2023 (.pdf - 1.72 Mo)
Fichier
Note de présentation brève et synthétique accompagnant le compte administratif 2023 (.pdf - 142.42 Ko)
Fichier
Compte administratif 2022 (.pdf - 2.42 Mo)
Fichier
Note de présentation brève et synthétique accompagnant le compte administratif 2022 (.pdf - 196.74 Ko)